# Guinée: 5 septembre 2021 – 2 octobre 2023, la transition en 135 dates

écrit par GuineePolitique© | 15 octobre 2023

---

**Par Sékou Chérif Diallo**

---

La Guinée traverse une période politique agitée depuis le coup d'État du 5 septembre 2021 contre Alpha Condé, au pouvoir depuis 2010. Le colonel Mamadi Doumbouya s'est emparé du pouvoir, entraînant la suspension immédiate du pays par la CEDEAO. La junte s'est engagée à organiser une transition vers un pouvoir civil, sans fournir de calendrier précis en dépit des pressions régionales. En 2022, les organes de transition ont été mis en place, mais des tensions sont apparues concernant la durée de celle-ci, initialement fixée à 3 ans par le CNT avant d'être ramenée à 24 mois suite au dialogue avec la CEDEAO. Les manifestations du FNDC, violemment réprimées, et l'ouverture du procès du massacre du 28 septembre 2009 ont jusqu'à présent marqué cette période de transition. Bien que réaffirmant à plusieurs reprises sa volonté de rendre le pouvoir à des civils, le colonel Doumbouya soulève des interrogations sur ses réelles intentions. Cette chronologie résumant 135 dates clés vise à dresser un état des lieux de la transition en cours en

Guinée.

---

**5 septembre 2021:** Au pouvoir depuis onze ans, le président Alpha Condé a été arrêté lors d'un coup d'État militaire. Très critiqué depuis sa réélection contestée à un troisième mandat, Alpha Condé a été arrêté par l'armée, qui a annoncé la dissolution des institutions, la fermeture des frontières et l'instauration d'un couvre-feu. Le Groupement des Forces spéciales, dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya, est à l'origine du coup d'État.

**6 septembre 2021**: Dans son discours, le Colonel Mamadi Doumbouya tente de rassurer « les partenaires économiques et financiers de la poursuite normale des activités dans le pays ». Il souligne que la junte « respectera toutes ses obligations », et demande aux compagnies minières de poursuivre leurs activités.

**7 septembre 2021**: Deux jours après le coup d'Etat, un premier groupe de plusieurs dizaines d'opposants au régime déchu, détenus à la prison civile de Conakry, sont libérés. Parmi lesquels les opposants Abdoulaye Bah et Etienne Soropogui, arrêtés en 2020 lors de la contestation de la réélection d'Alpha Condé, ou encore Ismaël Condé, vice-maire de Matam.

Ces premières libérations interviennent à la veille d'un sommet extraordinaire sur la Guinée de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), qui a condamné la prise de pouvoir éclair et l'arrestation d'Alpha Condé.

**8 septembre 2021**: Les dirigeants des Etats membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) décident de suspendre la Guinée des organes de décision de l'organisation. Le ministre des affaires étrangères burkinabé, Alpha Barry déclare que la Cédéao « a décidé de suspendre la Guinée de toutes ses instances de

décisions, et demande que ces décisions soient endossées par l'Union africaine et les Nations unies ». Les dirigeants de la Cédéao « ont exigé le respect de l'intégrité physique du président Alpha Condé », et demandent sa « libération immédiate » ainsi que celle de toutes les personnes interpellées. Ils réclament aussi que les militaires « mettent en place un processus qui permette d'arriver très rapidement à un retour à l'ordre constitutionnel normal ».

**10 septembre 2021**: L'Union africaine (UA) annonce la suspension de la Guinée de toutes ses «activités et organes de décision». Et une mission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) arrive à Conakry.

– Une délégation des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) composée de la ministre des affaires étrangères ghanéenne, Shirley Ayorkor Botchwey, de ses homologues nigérian, Geoffrey Onyeama, burkinabé, Alpha Barry, togolais, Robert Dussey et du président de la commission de la Cédéao, Jean-Claude Kassi Brou, rencontre Alpha Condé, pour s'assurer de sa bonne santé. « Il est logé avec son cuisinier et son médecin. Les militaires disent : "c'est notre papa, on ne peut pas lui faire du mal" », rapporte l'un de ses visiteurs. Le ministre burkinabé des affaires étrangères, Alpha Barry déclare à la presse « Nous avons vu le président, il va bien».

**16 septembre 2021**: Réunis à Accra dans la capitale ghanéenne, les quinze chefs des Etats membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), décident de mettre la pression sur les auteurs du coup d'Etat en Guinée, en annonçant des sanctions ciblées et en réclamant une transition militaire « très courte ». Dans une déclaration à la presse, le président de la commission de la Cédéao, l'Ivoirien Jean-Claude Kassi Brou soutient que « La transition ne devrait pas durer plus d'un semestre. Dans six mois, il faudrait organiser des élections ».

La Cédéao décide aussi de geler les avoirs financiers des nouveaux dirigeants du pays et des membres de leurs familles respectives, et de leur imposer des interdictions de voyager.

**17 septembre 2021**: Dans un communiqué, la junte affirme qu'Alpha Condé « est et demeurera en Guinée ». Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) « continuera à assurer à l'ancien chef de l'Etat un traitement digne de son rang, et ceci sans aucune pression nationale et internationale », souligne le communiqué.

**27 septembre 2021**: La junte dévoile les organes de la transition, sans fixer la durée de cette transition. La « charte de la transition », sorte d'acte fondamental, assigne aux autorités de transition une série de missions, dont l'élaboration d'une nouvelle Constitution et l'organisation d'élections « libres, démocratiques et transparentes ».

Selon la Charte, la transition sera conduite par quatre organes : le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD), instauré par les militaires après le putsch du 5 septembre et dirigé par le colonel Mamadi Doumbouya ; le président de la transition, chef du CNRD, chef de l'Etat et des forces armées ; un gouvernement dirigé par un premier ministre civil ; et un organe législatif, le Conseil national de la transition (CNT). Aucun membre de ces organes ne pourra se présenter « ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la transition ».

La durée de cette transition « sera fixée de commun accord entre les forces vives de la nation » et le CNRD, dit la charte, alors que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) réclame la tenue d'élections dans six mois.

Le CNT, composé de 81 membres proposés par différentes composantes de la population, dont les partis politiques, la

société civile, les syndicats, le patronat et les forces de sécurité, aura pour tâche d'élaborer le projet de Constitution. Les membres du gouvernement du président déchu Alpha Condé et des institutions de son régime ne pourront pas être désignés au CNT, selon la charte.

**1er octobre 2021**: Au palais Mohamed V, le colonel Mamady Doumbouya, chef de la junte qui a renversé le président Alpha Condé le 5 septembre, prête serment comme président pour une période de transition à la durée encore indéterminée. Il jure devant la Cour suprême de « préserver en toute loyauté la souveraineté nationale », de « consolider les acquis démocratiques, de garantir l'indépendance de la patrie et l'intégrité du territoire national ».

Le président de la Cour suprême, Mamadou Sylla, avant de lui faire prêter serment, a comparé la tâche du colonel Doumbouya au pilotage d'un navire « chargé de beaucoup d'événements douloureux, d'exigences nombreuses et d'attentes immenses et urgentes ». Il l'a aussi appelé à ne pas se laisser dérouter « par la force des vagues de la démagogie et la tempête du culte de la personnalité ».

**6 octobre 2021**: Un mois après être arrivé au pouvoir à la suite d'un putsch, le président de transition, le colonel Mamadi Doumbouya, nomme, Mohamed Béavogui, un vétéran du développement sans expérience gouvernementale, au poste de premier ministre.

**2 décembre 2021**: Une Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) est créée, ayant, comme objectif, celui de lutter contre la délinquance financière, notamment les détournements de deniers publics.

**13 décembre 2021**: Réunis dimanche au Nigeria, les dirigeants des Etats membres de la Cédéao se disent « très préoccupés par le fait que plus de trois mois après le coup d'Etat, un chronogramme pour le retour à l'ordre constitutionnel n'a

toujours pas été publié ».

Ils insistent « sur la nécessité de respecter le délai de six mois précédemment décidés [par la Cédéao] pour la tenue des élections » et « pressent » les autorités de soumettre rapidement un calendrier en ce sens.

– Pour justifier du retard dans la mise en place des organes de la transition, dans un communiqué publié par le CNRD, les autorités de transition disent avoir constaté des difficultés liées à une pléthore de candidatures, envoyées notamment par les partis politiques, les organisations de la société civile, les chefs religieux, les associations de jeunes, pour siéger au CNT. Le communiqué souligne que « pour 81 » membres devant former cet organe, « le ministère de l'administration et de la décentralisation a enregistré 706 candidatures ».

**25 décembre 2021**: Le premier ministre de transition, Mohamed Béavogui, présente au colonel Doumbouya la feuille de route du gouvernement, sans préciser le chronogramme.

**29 décembre 2021**: L'Alliance citoyenne pour la transition (ACT), une coalition d'organisations de la société civile et d'associations, qui regroupe plusieurs organisations, dont l'Association des blogueurs de Guinée (Ablogui), Action Mines, Mouvement G+, Wanep-Guinée ou encore Publiez ce que vous payez, propose dans un communiqué, une durée de vingt-quatre mois pour une transition réussie.

**31 décembre 2021**: Dans un communiqué lu à la télévision nationale, la junte autorise à Alpha Condé, à quitter le pays pour des examens médicaux. Le communiqué souligne : « En concertation avec la Cédéao, l'ancien président Alpha Condé est autorisé à aller se faire consulter à l'extérieur pour une période d'un mois ».

– La ministre de la Justice et des Droits de l'homme Fatoumata Yarie Soumah est limogée et remplacée par le secrétaire général de son ministère Moriba Alain Koné.

**10 janvier 2022**: Au lendemain des sanctions annoncées par la Cédéao contre le Mali, le colonel Mamadi Doumbouya, le président de la transition exprime sa solidarité avec son homologue malien, le colonel Assimi Goïta. Dans un communiqué, les autorités de Conakry décident que les frontières aériennes et terrestres resteront ouvertes avec le Mali. Le Comité national du rassemblement pour le développement (CNRD) assure que sa décision est en « conformité avec sa vision panafricaniste».

**17 janvier 2022**: Alpha Condé, s'envole à destination d'Abou Dhabi, capitale des Emirats arabes unis, pour y subir des examens médicaux.

**22 janvier 2022**: Le président de la Transition, le colonel Mamadi Doumbouya nomme les 81 membres du Conseil national de la transition, l'organe législatif de transition. Pour présider cette institution, le colonel Doumbouya choisi un de ses proches, Dansa Kourouma jusque-là président du Conseil national des organisations de la société civile guinéenne.

**3 février 2022**: Les dirigeants de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) se réunissent à Accra, autour de la situation au Mali, en Guinée et au Burkina Faso. Concernant la Guinée, la CEDEAO « prend note de la création récente du Conseil National de Transition (CNT), en tant qu'organe législatif ». Toutefois, la Conférence des chefs d'Etat « constate avec préoccupation que, cinq mois après le coup d'Etat, un calendrier de transition n'a toujours pas été mis en place ». Elle décide alors de maintenir toutes les sanctions imposées à la Guinée et demande aux autorités de la transition de « mettre en place un calendrier devant conduire au rétablissement de l'ordre constitutionnel ».

**25 mars 2022**: Réunie à Accra au Ghana, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (Cedeao) décide de sanctionner les membres du gouvernement et du Conseil national de la transition (CNT) si un « calendrier acceptable pour la

transition » n'était pas présenté avant le 25 avril. La Cedeao fait part de ses « graves inquiétudes » au sujet de la durée de la transition, notant que « le calendrier de six mois pour la tenue d'élections n'a pas été respecté ».

**8 avril 2022**: Lors d'une rencontre avec les représentants des compagnies minières étrangères, le président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya, met en demeure les compagnies minières étrangères de construire sur place des usines de transformation de la bauxite pour un partage équitable des revenus. Il donne aux entreprises jusqu'à fin mai pour soumettre des propositions et un calendrier pour la construction de raffineries de bauxite. Le colonel présente le constat suivant : « En dépit du boom minier du secteur bauxitique, force est de constater que les revenus escomptés sont en deçà des attentes, vous et nous ne pouvons plus continuer à ce jeu de dupes qui perpétue une grande inégalité dans nos relations ».

**22 avril 2022**: Dans un communiqué lu à la télévision, le colonel Mamadi Doumbouya, « informe l'opinion nationale et internationale que l'ancien président de la République est enfin libre ». Le communiqué précise que « Tout en continuant de bénéficier d'une protection adéquate, il pourra recevoir à sa demande les membres de sa famille biologique, politique, des amis ou proches ».

**27 avril 2022**: La CEDEAO annonce que le Burkina Faso et la Guinée, ont demandé un délai supplémentaire afin de présenter un calendrier pour la transition après l'expiration de l'ultimatum. Selon la CEDEAO « la Guinée a présenté les évolutions récentes concernant le processus de transition et souhaité également avoir davantage de temps par rapport à l'échéance du 25 avril », afin de « permettre la poursuite des consultations ».

**30 avril 2022**: Le président de la transition annonce avoir opté pour une durée de transition « de 39 mois » avant

d’organiser des élections pour rendre le pouvoir aux civils. Dans une adresse à la nation, le colonel Mamadi Doumbouya déclare : « De toutes les consultations engagées à tous les niveaux (…), il ressort une proposition médiane d’une durée consensuelle de la transition de 39 mois ». Il poursuit « Le CNRD et le gouvernement à leur tour soumettront au CNT, qui tient lieu de Parlement, cette proposition qui est consécutive à de larges et patientes consultations ».

**4 mai 2022**: Le procureur général de Conakry, Alphonse Charles Wright, nommé par la junte, annonce, des poursuites contre l’ancien président Alpha Condé pour « assassinats », « actes de torture » et « enlèvements » notamment. Vingt-six autres personnalités et hauts responsables sous sa présidence sont également visés. Parmi ces derniers, se trouvent un ancien président de la Cour constitutionnelle, d’anciens présidents de l’Assemblée, un ancien premier ministre et une foule d’anciens ministres, députés et responsables des services de sécurité.

**11 mai 2022**: Le Conseil national de la transition (CNT), l’organe législatif mis en place par la junte, fixe à trois ans la durée de la transition. Ce délai de 36 mois, adopté en séance plénière par le Conseil national de transition (CNT), est revu très légèrement à la baisse par rapport à l’annonce faite le 30 avril par le président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya, qui avait opté pour une transition de 39 mois.

Sur 81 membres du Conseil national de la transition, 73 ont voté le texte, un membre du CNT était absent, trois se sont abstenus et quatre ont quitté la salle en signe de protestation.

**13 mai 2022**: Dans un communiqué, le CNRD, la junte au pouvoir annonce l’interdiction des manifestations politiques. « Toutes manifestations sur la voie publique, de nature à compromettre la quiétude sociale et l’exécution correcte des activités

contenues dans le chronogramme (de transition) sont interdites pour l'instant jusqu'aux périodes de campagne électorale ». Une décision dénoncée par Amnesty International, le Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'Homme qui ont exhorté la junte à rétablir le droit de manifester. Au niveau national, le FNDC, l'ANAD et le G58, un regroupement d'une soixantaine de partis politiques favorables au dialogue dénoncent cette interdiction qu'ils qualifient d'illégale et illégitime.

**5 juillet 2022**: Des responsables du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) sont violemment interpellés par la police à Conakry. Le FNDC avait appelé à manifester le 23 juin, bravant l'interdiction édictée par la junte. Il avait suspendu son appel la veille de la manifestation, pour « donner une chance » au dialogue proposé par le gouvernement de transition. Le coordonnateur national du FNDC, Oumar Sylla dit Foniké Mengué, Mamadou Billo Bah et le rappeur Djanii Alfa ont été violemment arrêtés par la police au siège du FNDC, où ils tenaient une conférence de presse. Les deux premiers ont été battus et leurs vêtements déchirés par des policiers. Le procureur de la cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright, sur la radio privée Fim FM, a tenté de justifier cette action en soulignant que les responsables du FNDC arrêtés sont poursuivis pour avoir « produit et diffusé par le biais d'un système informatique des propos injurieux contre le Conseil national de transition (CNT)».

– Dès le soir de ce mardi 5 juillet, des manifestations éclatent à Conakry. Les manifestants protestent contre l'arrestation de trois membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC).

**7 juillet 2022**: Les trois leaders du FNDC violemment arrêtés le 5 juillet, ont été inculpés et écroués pour « outrage à magistrat », avant un procès prévu vendredi 8 juillet à Conakry.

**16 juillet 2022**: Le président de la transition, le Colonel

Mamadi Doumbouya nomme Bernard Goumou, jusque-là ministre du commerce, de l'Industrie et des PME au poste de Premier ministre par intérim durant la période d'absence du premier ministre Mohamed Beavogui, qui serait en déplacement privé à Rome, en Italie, pour des raisons de santé.

**19 juillet 2022**: Arrivée à Conakry du médiateur de la Cédéao pour la Guinée, l'ex-président béninois Thomas Boni Yayi.

**20 juillet 2022**: Arrivée du président en exercice de la Cédéao, Umaro Sissoco Embalo et le nouveau président de la Commission de la Cédéao, Omar Aliou Touray. Cette mission de médiation a rencontré les autorités de la transition en Guinée, pour notamment obtenir un « calendrier acceptable » de la durée de la transition.

**21 juillet 2022**: Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) annonce dans un communiqué, l'organisation d'une « série de manifestations citoyennes et pacifiques dans le grand Conakry, le jeudi 28 juillet 2022, et sur toute l'étendue du territoire national, le jeudi 4 août 2022 ».

Cette coalition de la société civile et d'une partie de la classe politique entend ainsi dénoncer la « gestion unilatérale de la transition » par la junte, son « mépris et son arrogance », ainsi que son « refus systématique d'ouvrir un cadre de dialogue crédible » pour définir les termes de la transition.

**28 juillet 2022**: Des manifestations contre la junte au pouvoir éclatent à Conakry, paralysant la capitale, malgré l'interdiction des autorités et un dispositif policier important. Dans plusieurs quartiers, des heurts éclatent entre de jeunes manifestants et les forces de l'ordre.

Une personne a été tuée, ont affirmé les organisateurs. Une manifestation, à l'initiative du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), vise notamment à dénoncer la « gestion unilatérale de la transition » par la junte ainsi

que son « refus systématique d'ouvrir un cadre de dialogue crédible » pour définir les termes de la transition.

– Le président en exercice de la CEDEAO, Umaro Sissoco Embalo, affirme, au cours d'une conférence de presse avec le président français Emmanuel Macron, à Bissau, avoir convaincu la junte guinéenne de réduire la transition de trois à deux ans. Une information qui n'a pas été confirmée par Conakry. Ousmane Gaoual Diallo, ministre et porte-parole du gouvernement de transition, a fait savoir que « ni le gouvernement ni la présidence ne confirment cette information sur la durée de la transition en Guinée ».

**29 juillet 2022**: Le parquet de Conakry annonce, l'interpellation de plusieurs personnes en lien avec les manifestations de jeudi 28 et vendredi 29 juillet, sans préciser leur nombre. Les manifestations de jeudi ont fait un mort à Conakry. Celles de vendredi ont fait un mort selon le parquet, quatre selon le FNDC.

**30 juillet 2022**: Oumar SYLLA alias Foniké Menguè, coordinateur du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) et Ibrahima DIALLO, coordinateur de TLP-Guinée et responsable des opérations du FNDC, ont été arrêtés par la junte militaire au pouvoir. Oumar SYLLA, a été arrêté à son domicile vers 1h40 du matin. Ibrahima DIALLO, a été également arrêté aux environs de 18h à son domicile. Les deux militants ont été arrêtés séparément de façon violente par des militaires et gendarmes encagoulés et lourdement armés puis emmenés vers une destination inconnue.

– Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), annonce la suspension des protestations pour une semaine à la suite d'une médiation de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest. Le FNDC affirme avoir eu vendredi 29 juillet, « un entretien avec le président en exercice de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest [Cédéao], le chef d'Etat bissau-guinéen Umaro Sissoco Embalo », sur la

situation en Guinée. Dans son communiqué, le FNDC souligne avoir « accédé à la demande expresse [de M. Embalo] de suspendre, pour une durée d'une semaine, les manifestations. Cette trêve a pour unique objectif de donner une chance à la médiation de la Cédéao pour trouver une issue favorable à la crise en Guinée ».

– Le ministère de l'administration territoriale annonce, la décision de « faire réquisition aux forces de sécurité et de défense pour le maintien de l'ordre », après l'annonce de la suspension des manifestations.

**31 juillet 2022**: Des organisations de la société civile, partis politiques et des diplomates dénoncent le recours à la force et appellent d'urgence à un dialogue national après des manifestations interdites qui ont fait plusieurs morts. Le FNDC exige « l'ouverture immédiate d'un cadre de dialogue inclusif » et menace de nouvelles manifestations à partir du 15 août partout dans le pays. Il dénonce notamment « les actes de répression», « les pertes en vie humaine et toutes les formes de violences enregistrées au cours des dernières manifestations », « l'interdiction des manifestations », ainsi que « l'instrumentalisation de la justice et les arrestations extrajudiciaires ».

– Dans un communiqué, l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), exige « une enquête indépendante pour déterminer les circonstances qui ont entraîné les différents décès » et « la libération immédiate et sans condition de tous les détenus d'opinion ». Jeudi 28 et vendredi 29 juillet, de violentes manifestations à Conakry ont fait au moins cinq morts selon les organisateurs, un seul selon les autorités, trois selon l'OGDH.

– Dans un communiqué, le G5 Guinée, un groupe de diplomates qui regroupe les Nations unies, la Cedeao, l'Union européenne, les Etats-Unis et la France, dit avoir suivi « avec une vive préoccupation les événements de ces derniers jours, dont la

tournure violente a causé la perte de vies humaines, de nombreux blessés et d'importants dégâts matériels ». Il « déplore le recours excessif à la force et l'utilisation alléguée d'armes létales pour le maintien de l'ordre ».

**8 août 2022**: Le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) appelle à une nouvelle manifestation contre la junte au pouvoir le 17 août, mettant fin à une trêve, faute de réponses à ses demandes de « dialogue crédible » sur la transition vers un pouvoir civil. Outre l'ouverture d'un dialogue avec les acteurs politiques et la société civile sur la fixation d'un délai raisonnable et consensuel de la durée de la transition, le FNDC exige de la junte la libération sans condition de tous ses militants arrêtés lors des dernières manifestations. Deux leaders du collectif, Oumar Sylla, alias Foniké Mangué, et Ibrahima Diallo, ainsi que Saïkou Yaya Barry, secrétaire exécutif de l'Union des forces républicaines (UFR), sont toujours écroués à la prison civile de Conakry après avoir été inculpés de « participation à un attroupement interdit, de pillages, de destruction de biens publics et privés, de coups et blessures volontaires ».

– Par un arrêté du gouvernement signé par Mory Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, le gouvernement de transition annonce la dissolution du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC).

L'Organisation guinéenne de défense des droits de l'Homme et du citoyen (OGDH) se dit "très préoccupée" par "la tournure des événements". « Pour nous, s'inscrire dans une logique de la confiscation des libertés des citoyens ou faire taire toutes les voix dissonantes ne fera que compliquer davantage la situation", réagi l'organisation. Human Rights Watch souligne que « la décision du ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation a sérieusement remis en cause le retour du pays à un véritable processus démocratique ».

**17 août 2022**: Des manifestations dans la banlieue de Conakry, partiellement paralysée à la suite d'un appel à manifester du FNDC. Le FNDC réclame le retour à l'ordre constitutionnel et dénonce une confiscation du pouvoir par les militaires. Les autorités ont déployé gendarmes et policiers en nombre. Différents quartiers de la banlieue donnaient l'apparence d'une ville morte dans la matinée. De nombreux commerces et les grands marchés sont restés fermés dans la crainte de violences.

**20 août 2022**: Le chef de la junte, président de la transition, le colonel Mamady Doumbouya confirme Bernard Goumou, qui assurait jusque-là l'intérim, au poste de Premier ministre en remplacement de Mohamed Béavogui. Celui-ci est à l'étranger depuis plusieurs semaines, officiellement pour des raisons de santé.

**21 août 2022**: Les acteurs politiques guinéens s'impatientent du silence du médiateur de la Cédéao, Thomas Boni Yayi, qui est de retour à Conakry. Une rencontre prévue entre Boni Yayi et l'ex-parti au pouvoir RPG d'Alpha Condé a été annulée au dernier moment, suscitant l'inquiétude de l'opposition qui déplore de ne pas encore avoir pu rencontrer le médiateur. L'opposition reste sceptique sur le succès de sa mission mais se dit disposée au dialogue.

**24 août 2022**: Les membres du comité national des assises remettent leur rapport final au président de la transition. Ces assises nationales se sont déroulées du 22 mars au 29 avril 2022 sur le territoire national et dans les représentations diplomatiques. Le comité a produit un rapport comportant 45 recommandations. Le rapport suggère entre autres, que des démarches soient menées en Guinée et à l'étranger pour l'obtention de la déclassification des archives portant sur le pays, afin d'entamer un travail mémorial qui sera piloté par un comité scientifique qui aura pour mission d'écrire l'histoire générale de la Guinée.

**24 août 2022**: Le médiateur de la Cédéao Thomas Boni Yayi a finalement pu rencontrer les représentants des principales coalitions politiques guinéennes, dont l'ANAD, le RPG d'Alpha Condé et le FNDC. Les échanges secrets de 3h ont permis d'aborder la durée et le contenu de la transition, le sort des prisonniers politiques et des exilés. Les participants se sont montrés demandeurs de dialogue pour une transition apaisée et inclusive.

**27 août 2022**: Le FNDC a suspendu ses appels à manifester les 29 août et 4 septembre après des discussions avec la Cédéao. Le mouvement reste ouvert au dialogue et favorable à une transition apaisée. Il a reçu des garanties que le médiateur poursuivra les échanges avec les acteurs guinéens. Le FNDC maintient néanmoins son appel à manifester le 5 septembre pour un retour à l'ordre constitutionnel.

**30 août 2022**: au cours de sa visite d'une semaine à Conakry, le médiateur de la Cédéao, Thomas Boni Yayi, a rencontré les autorités de la transition et l'opposition guinéenne. Celle-ci lui a soumis des revendications comme la libération des prisonniers politiques, l'arrêt des poursuites judiciaires et la mise en place d'un cadre de dialogue avec la junte. Certaines rencontres ont été annulées, notamment avec l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme, suscitant des frustrations. L'opposition reste mitigée sur cette médiation, jugeant un dialogue indispensable pour une transition apaisée.

**31 août 2022**: Le gouvernement guinéen a organisé une réunion de travail avec les opérateurs miniers pour restaurer la confiance dans le climat des affaires du secteur. Le gouvernement exprime le souhait d'engager des réformes favorisant les PME et la protection de l'environnement. Il veut aussi mieux surveiller les quantités de bauxite exportées et demande aux opérateurs de respecter les communautés locales et les zones agricoles. Le gouvernement s'est engagé à sécuriser les sites miniers. Les opérateurs se disent

investisseurs pour le développement économique et social de la Guinée.

**5 septembre 2022**: Jour anniversaire du coup d'État en Guinée, a été marqué par une cérémonie officielle festive au palais du Peuple, mais aussi par des manifestations réprimées de l'opposition du FNDC. Alors que les autorités voulaient donner un écrin à cet anniversaire malgré les difficultés économiques et politiques, le FNDC a appelé à manifester contre la gestion de la transition. Des affrontements ont éclaté à Conakry entre forces de l'ordre et manifestants, faisant au moins un blessé.

**5 septembre 2022**: Une délégation de la CPI est à Conakry pour évaluer si le tribunal ad hoc construit pour le procès du massacre du 28 septembre 2009 répond aux normes internationales. Satisfaite sur le plan technique, la CPI estime le procès faisable avant le 28 septembre comme voulu par les autorités. Les victimes se réjouissent mais s'inquiètent de la présence des accusés, dont l'ex-chef de la junte Dadis Camara qui s'est dit prêt à comparaître.

**8 septembre 2022**: Une plainte a été déposée en France contre le président guinéen Mamadi Doumbouya pour complicité d'homicides et de torture lors de la répression des manifestations de juillet et août ayant fait au moins 8 morts. Déposée par des familles de victimes et le FNDC, la plainte invoque la nationalité française de Doumbouya et l'absence d'indépendance de la justice guinéenne. Les plaignants attendent l'ouverture d'une enquête préliminaire par le parquet de Paris.

**14 septembre 2022**: Le ministre guinéen de la Justice, au micro de RFI, se veut rassurant sur l'état de santé de Ibrahima Diallo, le responsable des opérations du FNDC, transféré en urgence à l'hôpital. Le ministre, qui lui a rendu visite, affirme qu'il va bien et qu'il s'agit d'une procédure habituelle lorsqu'un détenu signale un problème de santé. Il

dénonce la “surenchère” de Me Salifou Béavogui  l’avocat de Ibrahima Diallo sur son état de santé. Ibrahima Diallo avait été arrêté fin juillet après des manifestations anti-junte.

**21 septembre 2022:** Le colonel Mamadi Doumbouya, chef de la junte guinéenne, était en visite mercredi à Bamako, sa première à l’étranger depuis sa prise de pouvoir. Il a été reçu par Assimi Goïta pour célébrer l’indépendance malienne. Cette visite intervient à la veille d’un sommet extraordinaire de la Cédéao qui pourrait décider de sanctions contre la Guinée.

**22 septembre 2022**: La junte guinéenne a vivement critiqué le président en exercice de la Cédéao, Umaro Sissoco Embalo, l’accusant de mensonge et de diplomatie de “guignols” après ses menaces de sanctions. Embalo avait annoncé que la Guinée s’exposait à de lourdes sanctions si la junte restait 3 ans au pouvoir, contrairement à l’engagement pris selon lui de céder la place après 2 ans.

**22 septembre 2022**: Un sommet extraordinaire de la Cédéao s’est tenu à New York en marge de l’AG de l’ONU. Il a été consacré aux tensions avec la Guinée et le Mali sur la durée de transition et la détention de soldats ivoiriens. La Cédéao menace de lourdes sanctions si ses exigences ne sont pas respectées.

**23 septembre 2022**: Le porte-parole du gouvernement guinéen Ousmane Gaoual Diallo, dans un entretien sur RFI, réagit aux sanctions décidées par la Cédéao, estimant que la Guinée a besoin d’accompagnement plus que de sanctions. Il appelle à prendre en compte les spécificités guinéennes et à discuter du contenu de la transition plus que de sa durée.

**24 septembre 2022:** Le leader politique Etienne Soropogui a été arrêté après avoir critiqué la junte au pouvoir, sans que les autorités n’aient encore clarifié les raisons de son arrestation. Son avocat dénonce cette détention comme étant

arbitraire et injuste, soulignant l'absence de notification d'infraction et le non-respect des procédures légales.

**25 septembre 2022**: L'ancien président Moussa Dadis Camara est rentré à Conakry après des années d'exil au Burkina Faso, pour comparaître au procès du massacre du 28 septembre 2009 dont il est accusé. Il sera jugé avec 11 autres accusés pour les exactions dans le stade de Conakry qui avaient fait 156 morts. Son avocat affirme qu'il n'a aucun accord et veut laver son honneur.

**27 septembre 2022**: L'ex-président guinéen Moussa Dadis Camara et 5 co-accusés ont été envoyés en prison, à la veille de l'ouverture du procès pour les exactions du 28 septembre 2009. Dadis Camara, rentré d'exil ce weekend pour "laver son honneur", a été arrêté avec 5 autres après une convocation au greffe. Les 6 envoyés en prison y resteront jusqu'à la fin de la procédure.

**28 septembre 2022**: Le procès du massacre du 28 septembre 2009 s'est ouvert à Conakry, 13 ans après les faits, avec l'ancien président Dadis Camara et 10 autres accusés. Mais il a été rapidement ajourné au 4 octobre, la défense estimant que les droits des accusés n'étaient pas respectés et qu'elle n'avait pas eu assez de temps pour préparer. Les avocats des victimes sont d'accord pour éviter un procès expéditif. D'ici le 4, chaque partie affûtera ses arguments.

**1 octobre 2022:** La veille de la célébration des 64 ans de l'indépendance guinéenne, le chef de la junte Mamadi Doumbouya, dans une allocution, a appelé à la réconciliation et assuré qu'il n'avait pas l'intention de confisquer le pouvoir. Il a justifié le coup d'Etat par la corruption et la mauvaise gouvernance du régime précédent, et affirmé sa détermination à œuvrer pour un retour à l'ordre constitutionnel en évitant les erreurs du passé après cette "rectification institutionnelle".

**2 octobre 2022:** La classe politique guinéenne réagi à l'appel au dialogue du chef de la junte Mamadi Doumbouya. Si elle se dit ouverte, elle demande que la main tendue soit sincère et que le dialogue suive le format proposé par la CEDEAO avec un médiateur. L'opposition met en garde contre la répétition des erreurs du passé et estime qu'une élection libre et transparente est la seule garantie. Pendant ce temps, des affrontements ont éclaté à Conakry entre policiers et jeunes lors des célébrations de l'indépendance.

**4 octobre 2022**: La deuxième journée du procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée débute avec la prise de parole des avocats de la défense qui ont soulevé de nombreuses exceptions de procédure. Leur plaidoirie a duré plus de 2h devant un président agacé. L'association des victimes demande des mesures de protection. Malgré des problèmes d'organisation, la défense et les parties civiles se sont accordées pour que le procès ait lieu 2 jours par semaine.

**5 octobre 2022**: Le procès du massacre du stade de Conakry a été renvoyé au 10 octobre après que la défense a soulevé de nombreuses exceptions contestant la procédure. Le président veut examiner ces requêtes avant de reprendre les débats techniques qui n'ont pas passionné le public. Les parties civiles espèrent un rejet rapide des exceptions. Dadis Camara reste en détention, agacé d'attendre d'être entendu selon ses avocats.

**8 octobre 2022:** Dans un entretien sur RFI, le responsable de la stratégie et de la planification du FNDC Sékou Koundouno, à l'occasion de la tournée européenne qu'il effectue, affirme avoir appelé les autorités françaises à arrêter leur coopération militaire avec la junte guinéenne, estimant que les unités d'élite formées par la France répriment les contestations. Il accuse la France de complicité si elle continue cette coopération. Le FNDC annonce de nouvelles manifestations les 18 et 26 octobre pour réclamer un dialogue inclusif sous l'égide de la CEDEAO, en dépit de leur

interdiction.

**10 octobre 2022**: Les débats reprennent à Conakry dans le procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, avec des demandes rejetées de traitements spéciaux pour les principaux accusés, y compris l'ancien président de la junte, Moussa Dadis Camara. La cour a également rejeté la demande de liberté provisoire des accusés écroués et a commencé les débats de fond. Le procès pourrait durer plus d'un an, avec de nombreux témoins appelés à la barre.

**11 octobre 2022**: Lors du cinquième jour d'audience au procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, l'ancien secrétaire d'État chargé de la lutte contre la drogue et le crime organisé, Moussa Tiegboro Camara, est resté imperturbable, niant toutes les accusations qui pèsent sur lui. Il a maintenu sa version des événements, affirmant s'être rendu au stade par "devoir de soldat" et avoir exfiltré les leaders politiques, niant toute implication dans les tueries. Les débats se poursuivent, avec des avocats des parties civiles signalant des contradictions dans le récit de l'accusé, tandis que la défense dénonce la mauvaise foi des avocats de la partie civile.

**12 octobre 2022**: Le procès du massacre du stade de Conakry en 2009 en Guinée est renvoyé au 17 octobre, avec des incohérences relevées dans le récit de Moussa Tiegboro Camara, accusé d'avoir été présent au stade lors des violences, malgré ses dénégations. Marcel Guilavogui, l'ex-garde du corps de Moussa Dadis Camara, a également comparu et a nié sa présence au stade, affirmant être malade et demandant sa libération après 13 ans de détention.

**17 octobre 2022**: Au procès des événements du 28 septembre 2009 en Guinée, Marcel Guilavogui, accusé d'avoir joué un rôle majeur dans la répression ayant entraîné de nombreuses victimes, nie toute implication, affirmant ne pas être au stade ce jour-là. Cependant, son alibi est remis en question

par des témoignages, notamment celui de la clinique où il prétend avoir été soigné, fragilisant sa défense. Le procès se poursuivra le 19 octobre.

**18 octobre 2022**: Une délégation de la CEDEAO, dont le médiateur Thomas Boni Yayi, est en visite en Guinée pour discuter du chronogramme de la transition. Les discussions portent sur la durée de la transition, fixée à 3 ans par la junte mais que la CEDEAO veut réduire. Elle use de pédagogie pour éviter un bras de fer, un mois après avoir décidé des sanctions ciblées.

**19 octobre 2022:** Lors du procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée, l'ancien aide de camp de la junte Toumba Diakité a témoigné mercredi 19 octobre. Il est revenu sur la prise du pouvoir en 2008, promettant de dire la vérité. Même les avocats de la défense louent sa sincérité. Toumba Diakité a demandé à l'ex-président Dadis Camara d'assumer ses responsabilités et de demander pardon au peuple guinéen.

**20 octobre 2022**: Des affrontements ont opposé manifestants et forces de sécurité à Conakry après un appel à manifester du FNDC contre la junte. Le FNDC dénonce la gestion de la transition. Des violences ont éclaté dès mercredi 19 octobre soir malgré un important déploiement sécuritaire. Le FNDC déplore un mort, les autorités 9 véhicules endommagés et plusieurs blessés. Cette manifestation a lieu pendant la visite d'une mission de la CEDEAO pour discuter de la durée de la transition contestée.

**21 octobre 2022**: La junte guinéenne a accepté de rendre le pouvoir aux civils au bout de 24 mois, selon un accord avec la CEDEAO publié vendredi 21 octobre. Une mission de la CEDEAO était à Conakry depuis le 16 octobre pour discuter du retour à l'ordre constitutionnel. La Guinée proposait initialement 36 mois, refusés par la CEDEAO qui avait donné un mois pour présenter un calendrier acceptable, sous peine de sanctions. Le chef de la junte Mamadi Doumbouya a annoncé la mise en

œuvre de cet accord à partir du 1er janvier 2023.

**24 octobre 2022**: Lors de sa comparution au 9ème jour du procès du massacre du stade de Conakry, l'ex-aide de camp de la junte "Toumba" Diakité a livré avec théâtralité sa version des faits, désignant Dadis Camara comme principal responsable. Certains témoins l'accusent d'avoir tiré sur les manifestants, mais il cherche à prouver qu'il y a erreur sur la personne. Ses auditions très suivies à la télévision sont devenues un feuilleton pour les Guinéens.

**25 octobre 2022**: Lors de sa 10ème comparution au procès du massacre du stade de Conakry, l'ex-aide de camp "Toumba" Diakité s'est montré fragilisé face aux questions des avocats des parties civiles. Alors qu'il s'était donné en spectacle les jours précédents, il n'a pas su expliquer son manque de détails sur les exactions du 28 septembre. Des tensions sont apparues au sein de la défense sur sa stratégie. Toumba reste une figure centrale du procès, dont les audiences passionnent les Guinéens.

**26 octobre 2022**: Lors de sa 4ème comparution au procès du 28 Septembre en Guinée, l'ex-aide de camp "Toumba" Diakité a continué de charger ses co-accusés, notamment Dadis Camara. Il a maintenu avoir vu d'autres accusés au stade le jour du massacre. Ses déclarations ont fait voler en éclats l'unité de la défense. "Toumba" a été longuement contre-interrogé par les avocats de la défense qui remettent en cause sa version. Son audience a failli déraper pour des propos communautaristes.

**27 octobre 2022**: Neuf opposants au régime militaire de transition en Guinée, dont des personnalités telles que Mamadou Sylla et Fodé Oussou Fofana, ont été placés sous contrôle judiciaire après deux jours d'audition et des accusations, notamment de participation à une manifestation illégale et complicité de destruction de biens publics et privés. Leur placement sous contrôle judiciaire a été décidé par le doyen des juges d'instruction, malgré des inquiétudes

quant à leur incarcération, selon leur avocat. Les opposants nient leur implication dans la manifestation illégale.

**31 octobre 2022:** Le procès du massacre du stade de Conakry en 2009 se poursuit, avec Aboubacar Sidiki Diakité, dit « Toumba », témoignant et pointant du doigt Moussa Dadis Camara et d'autres accusés. La défense est divisée, et certains avocats sont critiqués pour leur performance jugée amateur. Malgré cela, les magistrats parviennent à maintenir leur neutralité, et l'intérêt du public pour le procès est en augmentation, avec des réactions bruyantes lors des interrogatoires. Le témoignage de Moussa Dadis Camara est très attendu.

**1 novembre 2022**: Aboubacar Sidiki « Toumba » Diakité, un des accusés dans le procès du massacre du stade de Conakry en 2009, a comparu mardi 1er novembre pour la 6ème fois et a été confronté aux incohérences de son témoignage par les avocats de ses co-accusés, ce qui l'a rendu nerveux et a entraîné des échanges tendus lors de l'audience.

**2 novembre 2022**: « Toumba », a terminé sa dernière audition au procès du massacre du stade de Conakry en 2009. Au cours des deux dernières semaines, il a été interrogé sur le fond de l'affaire par de nombreux avocats de la défense et des parties civiles. Malgré l'épuisement apparent de « Toumba », il a jusqu'à présent réussi à gagner l'opinion publique en livrant son témoignage. Le procès a été marqué par des questions répétitives des avocats, ce qui, selon certains observateurs, a transformé la procédure en un spectacle télévisé en raison de la présence de caméras dans la salle d'audience.

**3 novembre 2022**: Le ministre de la Justice Alphonse Charles Wright ordonne des poursuites judiciaires contre l'ancien président Alpha Condé et plus de 180 anciens ministres et hauts responsables de son régime pour des faits présumés de corruption. La junte militaire au pouvoir depuis septembre 2021 a intensifié sa lutte contre la corruption en Guinée et a créé la Commission des répressions des infractions économiques

et financières (CRIEF). Les personnalités visées sont accusées de corruption, enrichissement illicite, blanchiment d'argent, faux en écriture publique, détournement de fonds publics et complicité, bien que les montants précis des présumées malversations n'aient pas encore été précisés. Alpha Condé, qui avait déjà fait l'objet de poursuites pour d'autres crimes, a quitté le pays en mai dernier après avoir obtenu un sauf-conduit.

**7 novembre 2022**: Deux leaders du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) en Guinée, Ibrahima Diallo et Oumar Sylla (alias Foniké Menguè), ont entamé une grève de la faim après plus de trois mois d'incarcération sans être jugés. Ils avaient été arrêtés en juillet après des manifestations interdites par les autorités. Le FNDC a été dissous par le pouvoir. Amnesty International a exprimé des préoccupations quant aux conditions de détention et à la santé des détenus, soulignant que les risques pour leur santé s'aggravent à mesure que le temps passe dans des conditions de détention difficiles en Guinée.

**14 novembre 2022**: L'ancien ministre de la Santé, Abdoulaye Cherif Diaby, a nié en bloc les accusations portées contre lui lors du procès du massacre du stade de Conakry en septembre 2009, où plus de 150 personnes ont été tuées et de nombreuses femmes violées. Diaby, le cinquième accusé à la barre, a affirmé ne jamais avoir été au stade ce jour-là et a déclaré avoir agi pour organiser des secours lorsque les événements se sont produits. Cependant, des témoins l'ont accusé d'avoir entravé la prise en charge médicale des blessés, voire d'avoir maltraité des victimes. Le procès se poursuit avec des récits contradictoires concernant le bilan et les événements entourant cette tragédie.

**14 novembre 2022**: L'ancien ministre de la Santé de Guinée, le colonel Abdoulaye Chérif Diaby, un acteur clé du gouvernement de Moussa Dadis Camara à l'époque, nie toute implication dans la répression meurtrière qui a eu lieu. Son avocat affirme que

le parquet n’a fourni aucune preuve contre lui. Cependant, les avocats des parties civiles soutiennent que Diaby s’est inscrit dans une logique de négation des faits et cherchent à prouver sa responsabilité.

**22 novembre 2022**: Face au tribunal, Claude Pivi, l’ancien ministre en charge de la Sécurité présidentielle, a nié toute implication dans le massacre du stade de Conakry en septembre 2009, lorsqu’un meeting de l’opposition a été réprimé dans le sang. Malgré des témoignages accablants le liant aux événements, Pivi a affirmé qu’il n’était pas au stade et qu’il n’était pas au courant des tirs meurtriers. Pivi est le huitième accusé à comparaître dans cette affaire.

**24 novembre 2022**: La cérémonie d’ouverture du cadre de dialogue inter-guinéen s’est déroulée en l’absence des principaux partis politiques, dont l’Anad, le RPG, et le FNDC politique, qui ont déclaré que les conditions préalables n’étaient pas réunies. Le Premier ministre a appelé ces partis à se joindre au dialogue, tout en rappelant qu’ils sont les bienvenus à tout moment. La médiation de la Cédéao sera chargée de coordonner le dialogue, avec la participation du chef du gouvernement, tandis que l’opposition exige la libération des détenus politiques et d’autres conditions pour participer au dialogue.

**29 novembre 2022**: Au vingt-cinquième jour du procès du massacre du stade de Conakry en 2009, l’ancien ministre de la Sécurité présidentielle Claude Pivi a accusé l’ancien aide de camp du chef de la junte, Aboubacar Diakité, surnommé “Toumba”, d’avoir été présent au stade lors de la répression meurtrière. Pivi a affirmé qu’il était prêt à arrêter “Toumba”, mais que le président Moussa Dadis Camara avait demandé de laisser passer, en attendant une enquête. Il a plaidé non coupable pour les meurtres, viols, tortures et pillages qui lui sont reprochés.

**2 décembre 2022**: L’ancien Premier ministre guinéen, Ibrahima

Kassory Fofana, reste en détention malgré une quatrième mise en liberté provisoire. La Cour spéciale de répression des infractions économiques et financières (Crief) avait ordonné sa libération sous un strict contrôle judiciaire. Cependant, le procureur a fait appel de la décision, maintenant Kassory Fofana en détention préventive. Ses avocats dénoncent un acharnement politique et le manque de preuves pour justifier sa détention.

**5 décembre 2022**: Moussa Dadis Camara, l'ancien chef d'État guinéen, a brièvement comparu au procès du massacre du stade de Conakry, mais a déclaré qu'il n'était pas en mesure de comparaître en raison de problèmes de santé, notamment une grippe aiguë et le paludisme. Le président du tribunal a accordé une semaine de délai pour qu'il se rétablisse avant de revenir pour témoigner. Certains avocats des parties civiles accusent Camara de simuler ces problèmes de santé par crainte de l'affrontement en cours au procès.

**9 décembre 2022:** Les États-Unis ont imposé des sanctions à l'ancien président guinéen Alpha Condé, gelant ses avoirs et interdisant toute relation commerciale avec lui en raison de ses graves violations des droits de l'homme, notamment l'utilisation d'une unité de police pour réprimer les opposants et la répression de manifestations en 2019. Ces sanctions surviennent un mois après que la junte guinéenne a engagé des poursuites judiciaires contre Alpha Condé et plus de 180 de ses anciens hauts-cadres et ministres.

**12 décembre 2022**: Moussa Dadis Camara, l'ancien chef de la junte militaire guinéenne au pouvoir lors du massacre du 28-Septembre 2009, est apparu au procès et s'est dit prêt à livrer sa part de vérité. Lors de sa comparution, il a affirmé que les événements du 28 septembre étaient un "complot" orchestré pour le salir et évoqué trois noms, notamment Alpha Condé, Sekouba Konaté et Aboubacar Sidiki Diakité (Toumba), comme étant impliqués dans ce complot. Son audience, diffusée à la télévision, a été largement suivie par la population,

dans un procès très attendu à Conakry. Les accusations de complot ont suscité des réactions mitigées de la part de l'opinion publique.

**13 décembre 2022:** Au procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, l'ancien chef de la junte militaire, Moussa Dadis Camara, a affirmé n'avoir donné "aucun ordre à qui que ce soit" le jour des tueries au stade de Conakry. Il a également réitéré son accusation selon laquelle le massacre était un "complot" visant à le discréditer. Cependant, au cours de sa comparution, il a perdu sa voix et l'audience a été renvoyée au 19 décembre. Moussa Dadis Camara est le dernier des onze accusés à comparaître, et le tribunal entendra ensuite les victimes.

**19 décembre 2022**: Lors de sa quatrième comparution au procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, Moussa Dadis Camara a continué à nier toute responsabilité dans les événements sanglants. L'ancien chef de la junte a témoigné calmement et a maintenu qu'il n'avait pas donné d'ordre pour envoyer les troupes au stade de Conakry ce jour-là. Ses échanges avec le procureur et les parties civiles sont devenus de plus en plus tendus, aboutissant à une suspension d'audience. L'accusé a critiqué les questions de la procureure et choisi de répondre sélectivement. Le procès a été renvoyé à une date ultérieure.

**20 décembre 2022**: Lors de sa cinquième comparution au procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, Moussa Dadis Camara a perdu son calme lors des échanges avec les avocats des parties civiles. Il s'est montré de plus en plus agacé par les questions et a réagi de manière impétueuse, accusant notamment Alpha Condé d'avoir orchestré le coup d'État qui l'a évincé du pouvoir en 2009. L'audience a été marquée par des échanges tendus.

**21 décembre 2022**: Lors de sa sixième comparution au procès des massacres du stade de Conakry, Moussa Dadis Camara s'est

montré beaucoup moins loquace, refusant de répondre à certaines questions des avocats des parties civiles. Son silence a suscité des questions sur son rôle présumé dans la répression sanglante du meeting de l'opposition en 2009, qui a fait plus de 150 morts. Malgré les interrogations persistantes, Dadis Camara s'est tenu à sa version selon laquelle le massacre avait été orchestré par d'autres, notamment Alpha Condé. Le procès a été renvoyé au 9 janvier 2023.

**21 décembre 2022**: Le dialogue inclusif inter-guinéen, lancé à l'initiative du chef de la junte, le colonel Mamadi Doumbouya, s'est achevé, débouchant sur 35 résolutions, dont l'exigence de déclarations de biens par les hauts fonctionnaires et la possibilité de candidatures indépendantes aux élections locales. En ce qui concerne la présidentielle, l'âge limite pour se présenter a été fixé entre 35 et 75 ans, mais les personnes de 75 ans ou plus au 31 décembre 2024 sont autorisées à se présenter. Le colonel Doumbouya a souligné l'importance de l'intérêt national dans son discours.

**9 janvier 2023**: Au procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée, Moussa Dadis Camara maintient sa ligne de défense, affirmant qu'il n'a donné aucune instruction à ses troupes pour réprimer la manifestation de l'opposition ce jour-là. Il pointe du doigt son ancien aide de camp, Aboubacar Diakité, alias Toumba, comme le principal responsable du massacre. Malgré les questions des avocats des victimes, Dadis Camara refuse de reconnaître sa responsabilité et se mure dans le silence. L'issue de cette comparution n'a pas apporté de nouvelles informations substantielles au procès.

**10 janvier 2023**: Lors de la huitième comparution de Moussa Dadis Camara au procès du massacre du stade de Conakry, l'ancien chef de la junte a perdu patience et haussé le ton en répondant aux avocats des parties civiles, notamment face à des questions gênantes. Les échanges houleux ont contraint le tribunal à interrompre les débats pour rétablir le calme dans

la salle d'audience. Cependant, Dadis Camara s'est ensuite montré plus serein face aux avocats de la défense, qui continueront à l'interroger. Le procès se poursuit avec une atmosphère tendue.

**11 janvier 2023**: L'ex-coordinateur national du FNDC Abdourahmane Sano a été relaxé par un tribunal de première instance, après avoir été accusé de « participation délictueuse à des réunions publiques ». Le procureur avait requis 18 mois de prison avec sursis contre lui pour avoir assisté à une réunion non déclarée. Cette décision survient dans un contexte préoccupant pour les libertés civiques, marqué par des arrestations d'activistes et des inquiétudes concernant l'instrumentalisation de la justice depuis l'arrivée de la junte au pouvoir en Guinée. Deux autres militants, Ibrahima Diallo et Oumar Sylla, restent en détention en attendant leur jugement pour avoir appelé à des manifestations interdites.

**11 janvier 2023**: Lors du 9e jour de son procès, l'ancien chef de la junte guinéenne, Moussa Dadis Camara, a été interrogé par les avocats d'Aboubacar Diakité, alias Toumba, son ex-aide de camp, accusé d'avoir ordonné la répression du meeting de l'opposition de septembre 2009. Les avocats de Toumba ont cherché à mettre en avant la responsabilité de Dadis Camara dans ces événements. L'audience a été tendue, marquée par des échanges houleux entre les avocats et l'accusé, qui a refusé de répondre à certaines questions. L'audience a été suspendue pour une brève période.

**16 janvier 2023**: Lors de la 10e comparution de Moussa Dadis Camara au procès du massacre du stade de Conakry, l'avocat de son aide de camp, Toumba, a tenté de mettre la pression sur l'ancien chef de la junte en l'accusant d'avoir dirigé la répression de l'opposition en 2009. Dadis Camara est resté calme et a nié les accusations. Le procès se poursuit, mais peu d'éléments nouveaux ont émergé des derniers débats, et l'ex-putschiste est l'accusé qui est resté le plus longtemps

face au tribunal.

**17 janvier 2023**: Au procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée, Moussa Dadis Camara, ancien chef de la junte, a été interrogé sur la gestion des corps des défunts, avec des avocats de la défense tentant de disculper l'ancien leader. L'avocat de Dadis a également balayé les accusations portées contre lui, affirmant qu'il était victime d'une tentative d'assassinat après les massacres pour l'empêcher de révéler la vérité. C'est la onzième fois que Dadis est appelé à la barre.

**18 janvier 2023**: Au procès du massacre du 28 septembre 2009 en Guinée, Moussa Dadis Camara, répète sa théorie du complot, affirmant qu'il a été victime d'une conspiration visant à le chasser du pouvoir, avec Alpha Condé cherchant à obtenir son soutien lors des élections pour garantir les votes de la région d'origine de Dadis Camara. L'audience a été marquée par une longue tirade du prévenu, qui a été à la barre pendant plus d'un mois.

**20 janvier 2023**: Les premières auditions des victimes du régime d'Alpha Condé en Guinée ont commencé, impliquant le président déchu et 26 responsables de son régime dans des poursuites pour des accusations d'assassinats, actes de torture et enlèvements, survenus principalement lors des manifestations de l'opposition contre le pouvoir d'Alpha Condé. L'avocat des victimes espère que l'ancien président, actuellement en Turquie pour des raisons de santé, reviendra en Guinée pour faire face à ces accusations, tandis que l'ancien parti au pouvoir a refusé de commenter pour le moment.

**25 janvier 2023**: L'ancien chef de la junte Moussa Dadis Camara a été interrogé pour la dernière fois dans le procès du massacre du 28 septembre 2009. Dadis Camara a affirmé qu'il n'avait donné aucun ordre pour réprimer le rassemblement de l'opposition. Par la suite, le gendarme Blaise Goumou a

témoigné sur les événements du 28 septembre, affirmant qu'ils avaient quitté les lieux sans tenter de porter secours aux personnes désarmées lorsqu'ils avaient entendu des tirs.

**30 janvier 2023**: Blaise Goumou, un gendarme accusé d'avoir participé à la répression meurtrière d'un rassemblement de l'opposition en Guinée le 28 septembre 2009, a maintenu sa version des faits lors de son témoignage au procès du massacre du stade de Conakry. Il affirme n'avoir vu aucun manifestant être tué et a répondu aux questions des avocats des parties civiles tout en niant sa participation directe aux événements violents.

**31 janvier 2023**: Lors du procès des massacres du 28 septembre 2009 en Guinée, le colonel Blaise Goumou, ancien membre des services spéciaux et officier de gendarmerie, a témoigné pour la quatrième fois, réaffirmant qu'il n'avait joué aucun rôle dans les événements violents. Il charge fortement le commandant Aboubacar Sidiki Diakité, alias Toumba, affirmant qu'il avait quitté le stade dès leur arrivée et n'avait rien vu des violences et des abus commis. Cette déclaration a suscité l'indignation dans la salle du tribunal. Goumou affirme également n'avoir vu aucun des officiers de haut rang liés à l'ancien chef de la junte.

**1 février 2023**: Le colonel Blaise Goumou, un ancien officier de gendarmerie et procureur militaire à l'époque des faits, a été interrogé pour la cinquième fois dans le cadre du procès des massacres du 28 septembre 2009 à Conakry, en Guinée. Malgré les accusations de contre-vérités de la part des avocats des parties civiles, ses avocats estiment qu'il a été précis, clair et cohérent dans ses réponses, défendant sa version des événements. Goumou a également remis en question le rapport de la commission internationale d'enquête qui le met en cause.

**9 février 2023**: Lors d'une réunion inédite le 9 février, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée ont décidé de faire front

commun face à leur suspension des instances de la CEDEAO et de l'UA. Contrairement aux rumeurs, il ne s'agit pas de former une fédération mais de mener des initiatives communes pour obtenir la levée des suspensions et développer des projets conjoints, notamment économiques. Les trois pays cherchent à réintégrer les instances sous-régionales malgré leurs rapports tumultueux avec la CEDEAO.

**13 février 2023**: Le procès du policier Moriba Camara, accusé d'avoir tué un jeune manifestant en juin 2022, s'est poursuivi le 13 février en Guinée. Il nie avoir tiré sur la victime malgré les preuves. Ce procès rare dans le pays pourrait permettre de lutter contre l'impunité des forces de l'ordre qui répriment violemment les manifestations. L'avocat des parties civiles espère que cela dissuadera les policiers d'utiliser des armes létales à l'avenir.

**16 février 2023**: Une manifestation interdite organisée par le FNDC dans la banlieue de Conakry a dégénéré en affrontements avec les forces de l'ordre. Malgré un important déploiement sécuritaire, des barricades et des jets de gaz lacrymogènes ont eu lieu. Selon le bilan du FNDC, deux jeunes ont été tués par balles et une cinquantaine de personnes arrêtées. Le FNDC dénonçait la transition et réclamait un dialogue et le retour à l'ordre constitutionnel.

**17 février 2023**: Après les violences lors de la manifestation du 16 février organisée par FNDC, le gouvernement guinéen a haussé le ton, évoquant des scènes de "guérilla urbaine", sans mentionner les 2 morts avancés par le FNDC. Le ministre a annoncé le renforcement du maintien de l'ordre et des sanctions contre les organisations responsables de troubles. Le FNDC conteste les chiffres du gouvernement concernant les morts et blessés, confirme ses revendications et annonce de nouvelles manifestations.

**21 février 2023**: Le chef de la junte guinéenne, Mamadi Doumbouya, a réaffirmé mardi qu'il quittera le pouvoir à la

fin de la transition en 2024. Lors d'un colloque sur la future Constitution, il a précisé que celle-ci ne sera pas écrite sur mesure et que c'est le peuple qui l'adoptera par référendum. Doumbouya réitère que la junte n'aura pas de rôle après la transition, devant mener à un retour à l'ordre constitutionnel.

**3 mars 2023:** Trois responsables de l'opposition sont en détention provisoire depuis 7 mois sans jugement pour leur rôle dans des manifestations anti-junte. Leur avocat Me Salifou Béavogui dénonce les lenteurs de la justice et lance un appel à la Cour suprême pour qu'elle examine le dossier rapidement. Il s'inquiète que ses clients, malades, soient en train de purger des peines sans condamnation légale, contrairement à des procédures expéditives contre d'autres.

**12 mars 2023**: Alphonse Charles Wright, le ministre de la Justice a exigé des explications après l'interpellation de deux militants de la société civile par les gendarmes hors de toute procédure légale. Les deux hommes ont été relâchés après interrogatoire. Le ministre a publiquement pris ses distances avec ces méthodes cavalières et dit ne tolérer aucune violation des droits des citoyens.

**27 mars 2023**: Un tribunal guinéen a condamné un sous-officier de gendarmerie à dix ans de prison pour le meurtre d'un manifestant lors des manifestations du 1er juin 2022. Cette condamnation est exceptionnelle pour un membre des forces de sécurité. Le procureur avait requis 25 ans de prison, mais l'accusé a finalement écopé de 10 ans de prison ferme, suscitant des réactions mitigées parmi les parties prenantes.

**1 avril 2023**: Le gouvernement dans une déclaration, a demandé des explications à l'ambassade des Etats-Unis qui a mis en ligne sur le site de l'ambassade un compteur affichant le nombre de jours restants avant la fin de la transition militaire en Guinée. Toutefois, les relations entre les États-Unis et la Guinée demeurent bonnes, et les autorités

guinéennes ont reçu des assurances de la diplomatie américaine selon lesquelles ce compteur n'a pas pour but d'exercer une pression sur la transition en cours. L'ambassade américaine a précisé que ce compteur célèbre l'engagement des autorités guinéennes à achever la transition le 1er janvier 2025 et qu'elle soutiendra la démocratie en Guinée.

**27 avril 2023**: Le colonel Mamadi Doumbouya, a émis un décret pour dissoudre le Bataillon de la sécurité présidentielle (BSP), une unité d'élite de l'armée guinéenne considérée comme la garde personnelle des chefs d'État. Cette décision s'inscrit dans une restructuration de la hiérarchie militaire et témoigne de la méfiance du président Mamadi Doumbouya envers d'autres secteurs de l'armée, renforçant sa position à la tête du pays, bien qu'il soit confronté à des inquiétudes quant à l'unité de la junte au pouvoir. Aucun motif spécifique n'a été fourni pour la dissolution du BSP.

**8 mai 2023**: Sous la médiation de religieux, des négociations visant à résoudre la crise en Guinée ont eu lieu, mais les forces vives ont choisi de ne pas y participer. Lors de la réunion, avec la participation du Premier ministre guinéen et du ministre de la Justice, des mesures ont été prises pour apaiser la situation, notamment la libération de militants détenus sans jugement depuis août 2022. La Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief) a également été discutée, avec l'objectif de trouver des solutions aux problèmes en cours pour éviter des violences lors des prochaines manifestations.

**10 mai 2023**: Les Forces vives de Guinée ont appelé à manifester à Conakry, mais la manifestation a été interdite par les autorités locales. Malgré cela, des groupes de jeunes se sont rassemblés dans certains quartiers, provoquant des heurts avec les forces de l'ordre. Les Forces vives avaient précédemment retiré leur participation aux négociations de sortie de crise avec le gouvernement, estimant que leurs revendications n'avaient pas été entendues. Les troubles ont

commencé avant le début de la manifestation, avec des violences signalées dans plusieurs quartiers la veille. Les leaders religieux avaient plaidé pour la libération conditionnelle de militants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), une proposition rejetée par les détenus et leurs avocats.

**10 mai 2023**: Suite à une journée de manifestations violentes à Conakry ayant fait au moins sept morts et des dizaines de blessés, les autorités guinéennes ont libéré trois figures de la société civile, leaders du FNDC (Front national pour la défense de la Constitution), qui avaient été détenues pendant dix mois. La violence a éclaté lors d'une manifestation des Forces vives, une coalition de partis politiques, de syndicats et d'associations de la société civile. Les organisateurs ont fourni un bilan de sept morts, tandis que les hôpitaux ont signalé deux décès et de nombreux blessés.

**14 mai 2023**: Des chefs religieux en Guinée, notamment des imams et prêtres, ont exprimé leur préoccupation face aux violences survenues lors des manifestations des 10 et 11 mai 2023 et ont appelé à la retenue. Les affrontements lors d'une marche pacifique organisée par les forces vives ont fait plusieurs victimes, provoquant des appels au calme. Les chefs religieux, qui jouent un rôle de médiation, ont également demandé aux forces vives de suspendre leurs manifestations à venir, encourageant le dialogue amorcé depuis le 13 mars. En outre, les avocats ont observé une journée sans audience pour protester contre les dysfonctionnements du système judiciaire, y compris la manière dont les responsables du FNDC ont été libérés.

**17 mai 2023:** L'appel à manifester des Forces vives de Guinée à Conakry a été peu suivi, avec des forces de sécurité fortement déployées et des interdictions. Les autorités ont justifié cette mesure par des "menaces grandissantes" pour la sécurité publique et la préservation des biens. Malgré des violences signalées dans certains quartiers, la journée s'est

globalement déroulée dans le calme. Les Forces vives ont annulé une manifestation prévue le lendemain pour permettre aux chrétiens de célébrer l'Ascension en paix, mais elles maintiennent les marches pacifiques prévues pour fin mai.

**18 mai 2023**: La presse et les blogueurs protestent contre les restrictions d'accès à internet, notamment lors des manifestations récentes, dénonçant la censure numérique fréquemment utilisée par les autorités pour empêcher les citoyens de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Cette fois-ci, les médias ont également vu l'accès à leurs sites web perturbé, et les associations professionnelles de presse condamnent les actions liberticides. Le ministre des Postes et Télécommunications attribue les perturbations à des problèmes techniques, mais menace de fermer tout média diffusant des propos susceptibles de menacer l'unité nationale ou d'inciter à la haine communautaire.

**23 mai 2023**: Les médias guinéens se mobilisent pour la liberté de la presse en coupant leur signal radio et télévision, en signe de protestation contre les restrictions d'accès à Internet et les perturbations des médias qui ont eu lieu récemment. Les manifestations socio-politiques et les appels à manifester contre la junte au pouvoir s'inscrivent dans ce contexte. Les médias critiquent notamment le porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, qualifié d'"ennemi de la presse" depuis qu'il a menacé de fermer tout média diffusant des propos portant atteinte à l'unité nationale. Cette action a pour objectif de sensibiliser l'opinion publique sur les menaces pesant sur la liberté de la presse en Guinée.

**24 mai 2023**: Les médias privés ont observé une journée sans presse en signe de protestation contre les restrictions d'accès à internet et les perturbations des fréquences radio, attribuées aux autorités de transition. Le ministre porte-parole du gouvernement, Ousmane Gaoual Diallo, critiqué pour ses déclarations sur la fermeture de médias tenant des propos divisifs, a appelé au dialogue avec les associations et les

syndicats des médias tout en insistant sur la nécessité de responsabilité dans la liberté de la presse. Malgré cet appel, les inquiétudes persistent, et les médias envisagent de se réunir pour répondre à cette proposition de dialogue.

**24 mai 2023**: Le tribunal de Dixinn a levé le contrôle judiciaire de neuf opposants, dont des figures politiques notables, tels que Fodé Oussou Fofana et Etienne Soropogui, qui avaient été soumis à des restrictions de liberté depuis huit mois pour avoir soutenu des manifestations contre la junte. Cette décision fait suite aux revendications des Forces vives de Guinée (FVG) pour renouer le dialogue avec les autorités et contribue à apaiser les tensions politiques en cours. Le tribunal a suspendu les restrictions qui avaient été imposées à ces opposants, leur permettant ainsi de recouvrer leur liberté.

**8 juin 2023**: Les leaders du FNDC Ibrahima Diallo et Oumar Sylla ont comparu jeudi en Guinée pour leur rôle dans des manifestations en 2022. Ils rejettent les accusations et dénoncent un procès politique. Leurs avocats estiment que leur détention préventive de 9 mois suffit et qu'ils doivent être libérés même en cas de condamnation.

**9 juin 2023**: Au procès des responsables du FNDC en Guinée, le procureur a requis une peine de 2 ans de prison avec sursis et 20 millions de francs d'amende contre Oumar Sylla et Ibrahima Diallo. Les avocats de la défense ont dénoncé un acharnement politique pour les faire taire. Après ce procès pour leur rôle dans une manifestation violente, le verdict est mis en délibéré pour le 13 juin, malgré l'absence de réponse des parties civiles aux accusations de la défense.

**13 juin 2023**: Trois responsables du FNDC ont été relaxés mardi par la justice, après 9 mois de détention préventive. Ils étaient poursuivis pour provocation à un attroupement armé et destruction de biens lors d'une manifestation violente en juillet 2022. La défense salue une victoire contre l'injustice

et l’impunité. Le procureur avait requis 2 ans de prison avec sursis et une amende. Les militants du FNDC ont accueilli la relaxe avec explosion de joie.

**14 juin 2023**: Des militants du FNDC relaxés en Guinée poursuivent le ministre de la Justice pour dénonciations calomnieuses après ses propos suite à leur libération. Ils l’accusent d’avoir porté atteinte à leur honneur et veulent sa condamnation, estimant que nul n’est au-dessus de la loi. Le ministre nie les accusations et compte répondre à la convocation du tribunal jeudi, affirmant que tous sont égaux devant la loi.

**18 juin 2023**: La visite prévue dimanche 18 juin du médiateur de la CEDEAO Thomas Boni Yayi à Conakry a été reportée pour raisons de calendrier des autorités guinéennes. Il devait discuter de la transition et du chronogramme électoral. Ce report inquiète l’opposition qui dénonce l’absence de contact et d’évaluation du processus depuis 6 mois. Le climat politique est tendu et l’opposition pourrait reprendre ses manifestations en juillet, rejetant la conduite de la transition par la junte.

**23 juin 2023**: Le président de l’UA et des Comores Azali Assoumani a été reçu par le chef de la junte guinéenne Mamadi Doumbouya. Au-delà des relations bilatérales, cette visite permet à l’UA de s’enquérir de l’avancement de la transition et du respect des engagements pris avec la CEDEAO pour un retour à l’ordre constitutionnel. Cette visite intervient une semaine après le report d’une mission de la CEDEAO en Guinée, avant un sommet prévu le 9 juillet.

**10 juillet 2023**: Marcel Guilavogui, l’un des accusés du massacre du 28-Septembre en Guinée, qui est également le neveu de l’ancien président Moussa Dadis Camara, a accusé publiquement son oncle d’avoir organisé le massacre. Cette révélation est intervenue lors de la reprise du procès après des semaines d’interruption. Guilavogui a déclaré que Dadis

Camara était impliqué du début à la fin du massacre, et il a évoqué l'existence d'une garde présidentielle parallèle qui a exécuté les ordres de l'ancien président. Les avocats des parties civiles se sont réjouis de cette déclaration, tandis que les avocats de Dadis Camara ont promis de confronter Guilavogui avec des questions et des éléments qui pourraient révéler ses motivations. Le procès du massacre du 28-Septembre dure depuis plus de neuf mois.

**11 juillet 2023**: Marcel Guilavogui a poursuivi sa déposition en accablant son oncle, l'ancien président Moussa Dadis Camara. Guilavogui a affirmé que Dadis Camara avait envoyé sa garde parallèle pour réprimer les leaders de l'opposition le jour du massacre en 2009. Cependant, ses déclarations sont restées floues et incohérentes, et il a reconnu sa présence au stade le jour du massacre sans voir de cadavres. Il a également désigné les exécutants de la garde parallèle. Son témoignage laisse de nombreuses questions en suspens, mais il accuse toujours Dadis Camara de complicité dans le massacre. L'affaire a été renvoyée au lendemain pour permettre à tous les prévenus d'assister à l'audition de Guilavogui.

**12 juillet 2023**: Marcel Guilavogui est revenu à la barre pour témoigner, mais s'est retranché dans le silence, échappant aux questions du procureur et des avocats des parties civiles. L'accusé, qui avait précédemment accusé Moussa Dadis Camara d'être responsable du massacre, a refusé de répondre à de nombreuses questions, affirmant qu'il ne savait pas où étaient les fosses communes.

**17 juillet 2023**: Marcel Guilavogui, l'ancien homme de confiance de l'ex-chef de la junte Moussa Dadis Camara, a témoigné en accusant ce dernier et le colonel Moussa Tiègboro Camara d'avoir planifié les crimes du massacre du 28 septembre 2009. Cependant, la défense a rejeté ces accusations, les qualifiant de simples allégations, et a appelé Marcel Guilavogui à fournir des détails pour aider à comprendre ce qui s'est réellement passé lors de cet événement.

**18 juillet 2023**: La Guinée a suspendu sa participation à l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), en raison de préoccupations concernant le projet de barrage hydroélectrique de Koukoutamba et sa sous-représentation dans les instances de décision de l'OMVS. Le projet du barrage, crucial pour le développement énergétique de la Guinée, a connu des retards de financement, et le pays estime que ses intérêts stratégiques n'ont pas été pris en compte. Le barrage de Koukoutamba devait fournir 294 mégawatts d'électricité propre à la Guinée et au Mali. La Guinée est membre de l'OMVS depuis 2006, qui comprend également le Sénégal, la Mauritanie et le Mali, dans le but de gérer conjointement les ressources du fleuve Sénégal.

**9 août 2023**: Un décret présidentiel a abrogé une loi électorale de 2017, maintenant les gouverneurs militaires nommeront directement les membres des Conseils de quartier et de district, au lieu d'être élus en fonction des résultats des élections communales. Cette décision suscite des critiques au sein de la classe politique, qui craint la mainmise du régime actuel sur les acteurs locaux en vue des prochaines élections, remettant en question le principe de décentralisation prévu dans la charte de la transition.

**5 septembre 2023**: Le deuxième anniversaire du coup d'État qui a renversé l'ancien président Alpha Condé et porté au pouvoir le colonel Mamadi Doumbouya s'est déroulé sans célébration officielle, avec des manifestations interdites. Les Forces Vives de Guinée, une coalition d'opposition, ont néanmoins appelé à manifester. Les affrontements ont éclaté, principalement dans les quartiers contestataires de la route Le Prince, et ont fait au moins deux morts et plusieurs blessés, tandis que des militaires étaient déployés dans les rues pour maintenir l'ordre.

**15 septembre 2023**: L'Association des magistrats de Guinée (AMG) a organisé un sit-in devant la Cour suprême pour protester contre la suspension de deux magistrats du tribunal

de première instance de Labé par le ministre de la Justice. Les magistrats exigent le rétablissement de ces collègues dans leurs fonctions et menacent de perturber la rentrée judiciaire prévue en octobre. La grève des magistrats, en cours depuis un mois, paralyse actuellement le système judiciaire, et ils accusent le ministre de la Justice de ne pas respecter l'indépendance de la justice.

**21 septembre 2023**: Le chef de la junte guinéenne, le colonel Mamadi Doumbouya, a pris la parole lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, où il s'est présenté comme le porte-parole de l'Afrique. Dans son discours, il a critiqué le modèle de gouvernance qu'il estime avoir été imposé par l'Occident à l'Afrique, qualifiant ce modèle d'échec sur le continent. Il a également rejeté les catégorisations imposées aux États africains par d'autres nations et a plaidé en faveur d'une coopération équitable entre l'Afrique et la communauté internationale. Le colonel Doumbouya a déclaré que l'Afrique devait être regardée sous un nouveau jour, soulignant la maturité et la jeunesse du continent, tout en défendant le non-alignement et le respect de la souveraineté africaine.

**2 octobre 2023**: Le colonel Mamadi Doumbouya, a réaffirmé les priorités de son gouvernement à l'occasion du 65e anniversaire de l'accession à l'indépendance du pays. Il a souligné que les trois principales priorités de la transition sont le social, l'économie et le politique, et a mis en avant la nécessité de restaurer la cohésion nationale.

---

**Sékou Chérif Diallo**
Fondateur/Administrateur
www.guineepolitique.com